

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 20700

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Diplôme universitaire de technologie (DUT), spécialité Génie biologique option Industries agroalimentaires et biologiques (IAB)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Recteurs d'académie - Chanceliers des universités, Présidents d'université, Directeurs d'institut universitaire de technologie (IUT)

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

112 Chimie-biologie, biochimie, 221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine, 200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT GB - Option Industries Agroalimentaires et Biologiques (IAB) gère un processus de fabrication de produits alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques ou biotechnologiques depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'au conditionnement des produits finis, en respectant les contraintes de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Il utilise les techniques analytiques appropriées pour contrôler la qualité de ces produits. Il participe à la gestion de la qualité en utilisant les outils et méthodes conformes aux réglementations et/ou certifications. Il assure des missions de recherche et développement (participation à des programmes en sécurité alimentaire, en santé animale, en conception de produits ou de processus innovants). Il assure la production et la caractérisation de biomolécules au laboratoire.

§ Préparer et mettre en œuvre une production en vue de la fabrication de produits finis en gérant des matières premières, des déchets, des équipements, des moyens humains dans le respect des objectifs de délais et de coûts

§ Travailler en équipe et gérer un projet en utilisant des outils collaboratifs et de gestion de projet

§ Réaliser l'analyse, le contrôle de produits biologiques ou de produits alimentaires (utiliser un panel de techniques de laboratoire pour évaluer la qualité des produits)

§ Participer à la gestion de la qualité : mettre en œuvre notamment le « paquet Hygiène » (GBPH, HACCP, traçabilité, PMS, hygiène des procédés), réaliser des audits, intervenir dans la formation à l'hygiène, prendre en charge des réclamations clients...

§ Veiller à l'application stricte des règles d'hygiène et de sécurité et des normes environnementales

- § Participer, en recherche et développement, à des innovations scientifiques et technologiques appliquées aux produits ou processus (participation à des programmes en sécurité alimentaire, en santé animale ou en conception de produits innovants)
- § Extraire, identifier, produire des biomolécules et étudier leur activité *in vitro/in vivo*
- § *Rédiger et interpréter des documents professionnels (yc en anglais)*
- § Communiquer avec son environnement professionnel, interne et externe (yc en anglais)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé en Génie Biologique – Option IAB exerce ses activités dans les secteurs agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et biotechnologique ou de la restauration collective. Il prend en charge des missions techniques diverses qui peuvent concerner la sécurité alimentaire, la santé animale, les biotechnologies ou l'environnement.

Technicien supérieur, assistant ingénieur, en :

- § Entreprise (industries, sociétés de service, coopératives....),
- § Laboratoire public ou privé d'analyses ou de recherche et développement,
- § Collectivités,
- § Centre technique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement
- H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle
- H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle
- H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique
- H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

Réglementation d'activités :

Le titulaire du DUT Génie Biologique - Option Industries Agroalimentaires et Biologiques (IAB) possède la certification en hygiène alimentaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UE 11 : Bases scientifiques et technologiques (8 ECTS)
- UE 12 : Sciences chimique et biochimique (8 ECTS)
- UE 13 : Sciences du vivant (8 ECTS)
- UE 14 : Communication et conduite de projets (6 ECTS)
- UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique (7 ECTS)
- UE 22 : Sciences biologiques (7 ECTS)

UE 231 : Enseignements spécifiques à l'option Industries Agroalimentaires et Biologiques (8 ECTS)

UE 24 : Enseignements transversaux (8 ECTS)

UE 311 : Génie des procédés industriels (9 ECTS)

UE 321 : Biotechnologies (9 ECTS)

UE 331 : Formation générale pour l'entreprise (6 ECTS)

UE 341 : Outils de communication, Projets (6 ECTS)

UE 411 : Génie alimentaire et Bioprocédés (10 ECTS)

UE 421 : Compléments de formation pour l'entreprise (8 ECTS)

UE 431 : Stage(s) (12 ECTS)

Dans le cas d'acquisition par *la validation des acquis de l'expérience* (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	COMPOSITION DES JURYS	
	OUI	NON
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT.

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique

Pour plus d'informations

Statistiques :

enquête ADIUT (<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>).

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

[ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) :

<http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Changement d'intitulé par arrêté du 20 juillet 1998 : « Biologie appliquée » devient « Génie Biologique »

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie Biologique : *arrêté du 10 août 2005 modifié*